

Le 5 août 2016

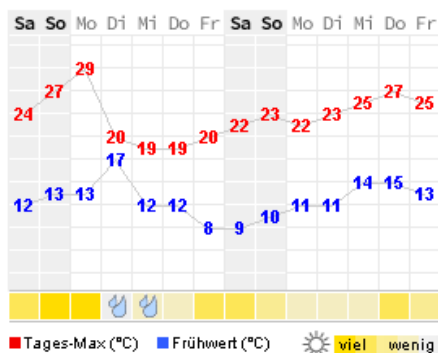
Bonjour à tous

Après un passage pluvieux bénéfique pour la végétation, mais potentiellement contaminant, le temps devrait redevenir sec sur la plupart des régions, mais un peu moins chaud.

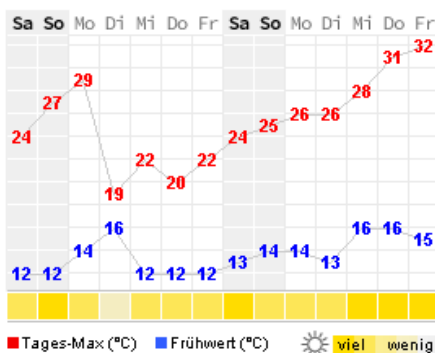
1°- Météo des 14 jours à venir et état de la vigne :

Chaleur partout avec orages en fin de semaine Toujours sur Wetteronline, voici les prévisions du samedi 6 août au vendredi 19 août inclus :

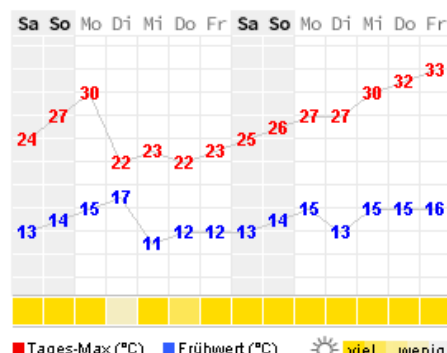
Sélestat (Bas Rhin)



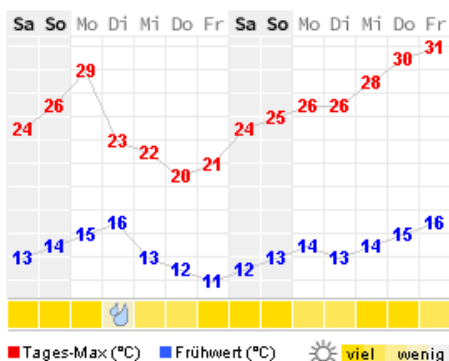
Beaune (Côte d'Or)



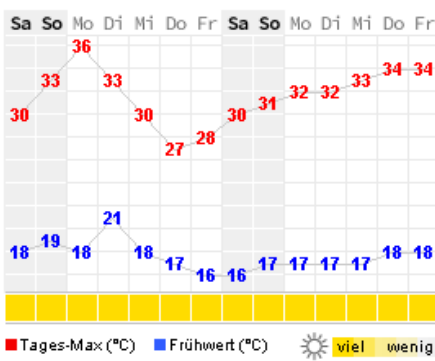
Belleville/Saône (Rhône)



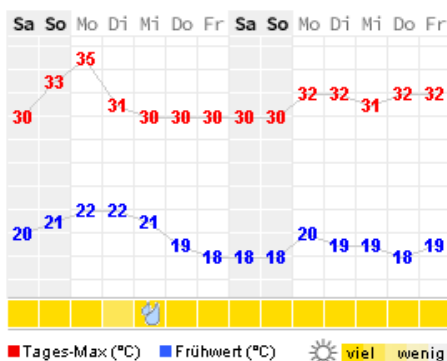
Genève (Suisse)



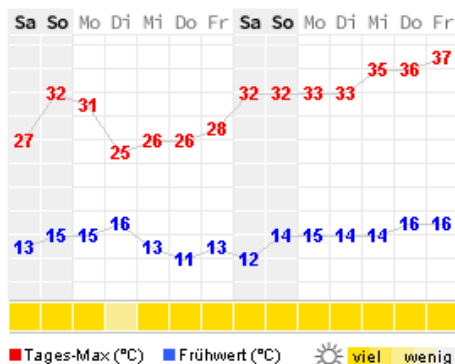
Avignon (Vaucluse)



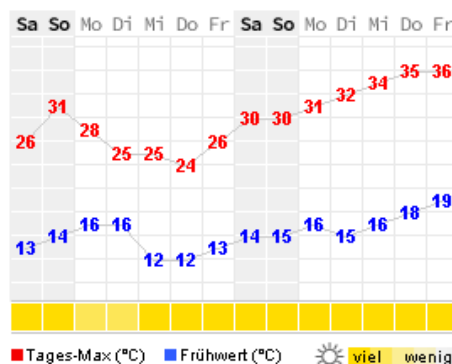
Estagel (Pyrénées Orientales)



Libourne (Gironde)



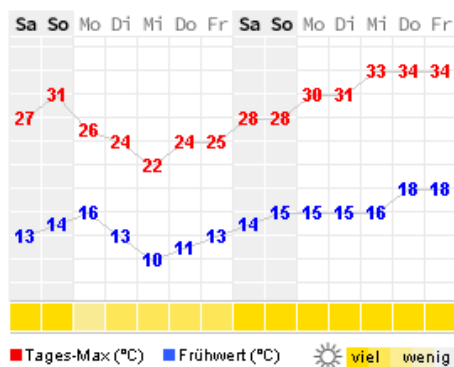
Cognac (Charente Maritime)



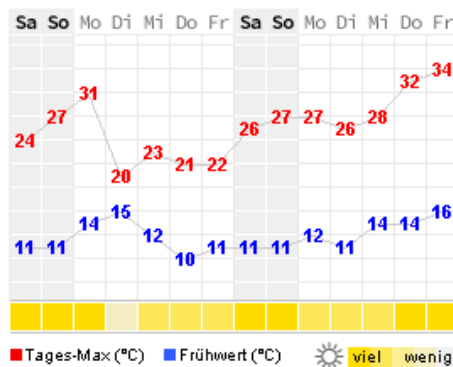
Tél

Sit

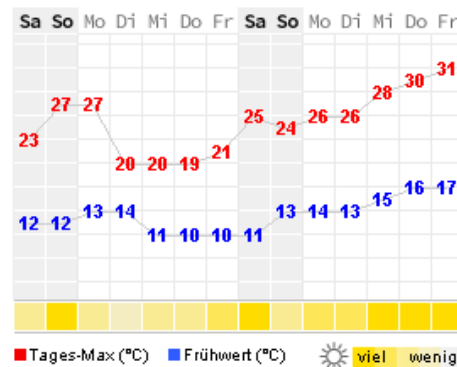
Nantes (Loire-Atlantique)



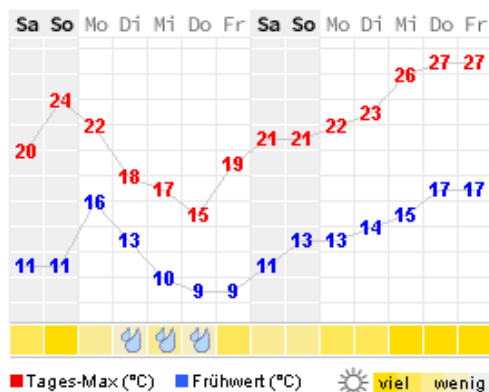
Clermont-Ferrand (Puy de Dôme)



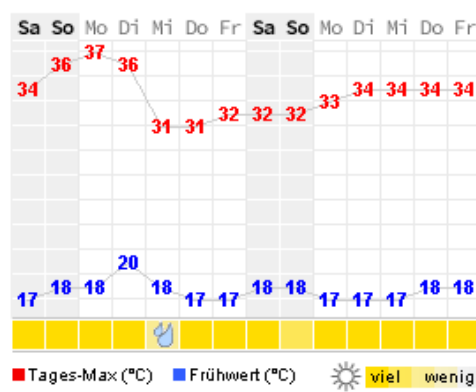
Les Riceys (Aube)



Virton (Gaume – Belgique)



La Vilella Baixa (Espagne)



1. Végétation et état sanitaire :

La grappe est fermée partout et évolue maintenant vers la véraison, qui commence en régions et sur cépages précoces (Chardonnay en Charentes par exemple), et qui va sans doute commencer dans la plupart des régions vers le 15 août. Les pluies que nous avons souvent reçues les jeudi 4 et vendredi 5 août vont accélérer le processus. On ne s'en plaindra pas.

Mais cette pluie bénéfique pour la végétation a pu être contaminante en Mildiou et peut-être aussi en Black Rot dans les zones sensibles. L'humidité qui va rester un moment pourra aussi activer l'Oïdium en secteurs à risque. Donc, on n'en est pas encore à arrêter les traitements cette année, contrairement à l'habitude en cette saison.

Des brûlures de soleil sur grappes se sont parfois produites, mais en moins grand nombre que les années passées.



2. Evolution de la pression des maladies observée lors de nos visites :

Jusqu'à la pluie d'hier, le Mildiou ne progressait plus, parfois complètement bloqué, parfois encore blanc sur feuilles (essentiellement sur des vignes qui ont souffert de la gelée au printemps). Sur grappes, peu ou pas de nouvelles pointes de rot brun ou de « coups de pouce ».

L'Oïdium est présent, assez modérément, dans ses secteurs traditionnels, et le Black Rot globalement très discret. Mais attention ! Ces deux maladies ont la fâcheuse habitude de réapparaître sur grappes juste avant la véraison.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

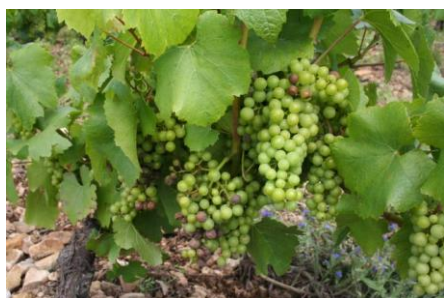
Un peu de Botrytis sur grappe dans certaines régions (Champagne) à surveiller.

Le Ver de la grappe s'est parfois fait remarquer. Il faudra toujours contrôler les vols pour éviter un dégât d'une éventuelle génération tardive.

2°- Prochaines interventions à prévoir :

Il est nécessaire de renouveler la protection contre toutes les maladies dans toutes les régions où la pluie est tombée, en particulier là où les orages ont été les plus violents, ou les parcelles non protégées depuis longtemps (oui, on en rencontre !). De plus, nous sommes depuis mardi dernier en premier quartier de Lune, période plus sensible aux maladies. Le renouvellement ne vise pas seulement à entretenir la protection « contact », mais aussi à entretenir une stimulation de défense.

Mildiou et Black Rot



➤ Tous secteurs hors pression Oïdium ou Black Rot, dès que possible :

BOUILLIE BORDELAISE 2 kg/ha + SILIZINC 0,75 litre/ha + SILICUIVRE 0,75 litre/ha + SOUFRE BIOFA ou SOFRAL FLO 6 kg/ha + MOUILLANT BIOFA 0,5 litre/ha. Cuivre métal : 447 g/ha

➤ Sur les secteurs à risque Black Rot:

BOUILLIE BORDELAISE ou CUPROXAT 2 kg/ha + SILIZINC 1,5 litre/ha + SOUFRE BIOFA ou SOFRAL FLO 6 kg/ha + MOUILLANT BIOFA 0,5 litre/ha. Cuivre métal 400 g/ha (380 g/ha avec CUPROXAT).

Si le Black Rot apparaît sur les grumes, il faut alors repasser un traitement à 4-5 jours de celui-ci en montant la BB à 2,5 kg/ha et le SILIZINC à 2 litres/ha. On peut aussi renforcer la défense avec le CALCICOLE NF 1 litre/ha, mais dans ce cas, pour éviter le manque de cuivre « contact » en surface :

- Soit baisser le SILIZINC de 0,5 litre/ha
- Soit augmenter le cuivre métal de 80 grammes/ha (400 grammes/ha de BB).

Nous ne savons pas encore si ce traitement sera ou non le dernier. Nous pensons qu'une application ultérieure de Bouillie Bordelaise seule à 2 kg/ha serait utile pour éviter une forte dégradation du feuillage avant vendange.

Attention à ne pas traiter pendant les fortes chaleurs de la journée ! Ce sont les heures matinales qui sont à privilégier. Arrêter dès que la température à l'ombre approche 28-30°C.

Oïdium



➤ Tous secteurs : Les poudrages ALGOSOUFRE 25 kg/ha (63 g/ha cuivre métal) ou ALGOCUIVRE 25 kg/ha (375 g/ha cuivre métal) sont encore possibles jusqu'à début véraison. Ils ont l'avantage d'assainir la grappe si du Botrytis s'est développé. Ne pas mettre de Soufre mouillable dans la pulvérisation si un poudrage doit être fait dans la même période.

➤ Sur les secteurs à fort risque les pulvérisations ci-dessous seront utiles:

- STILAC NF 2 kg/ha + SOUFRE BIOFA 4 kg/ha (bouillie non phytosanitaire)
- Ou SOUFRE 8-10 kg/ha + SILIBRIX 1 litre/ha.

Ces traitements seront bien sûr combinés à ceux destinés au Mildiou.

➤ Pour bloquer l'Oïdium si nécessaire, on appliquera les traitements en pulvérisation ci-dessus deux fois à 4-5 jours d'intervalle (stimulation de résistance).

Attention en cas de fortes chaleurs à ne pas traiter en pleine journée (brûlures des apex et parfois des feuilles).

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

Ver de la grappe - Pyrale 	Continuez la surveillance des pièges en toutes régions. La météo actuelle, plus hygrométrique, redevient favorable aux éclosions. Dans le Midi qui est très sec pour le moment, soyez vigilants dès que le marin reviendra. Traitement si nécessaire 8 à 10 jours après si vous avez 15-20 captures par jour au moins. Pour les interventions, nous conseillons SUCCESS 4 0,1 litre/ha ou XENTARI 1 kg/ha + SUCRE 1 kg/ha. Nous préférons le XENTARI en général car il n'a aucune action connue sur les auxiliaires ou les abeilles. Mais si on recherche une action rapide, le SUCCESS 4 sera plus approprié. En cas de forte pluie (25 mm ou plus), renouvelez le traitement.
Botrytis – Pourriture acide 	Nous avons vu souvent du Botrytis sur feuilles et aussi sur grappes (voir ci-dessus). La Drosophile suzukii pourrait aussi profiter de l'année après le printemps humide et ouvrir les baies, dont les Drosophiles habituelles (mélano-gaster et simulans). Les parcelles à proximité des vergers ou des haies contenant des mûres sont très exposées ! Ne pas oublier qu'un Oïdium mal maîtrisé peut aussi entraîner la pourriture acide, ainsi que les guêpes et frelons (détruisez les nids si vous les trouvez !). Nous rappelons la procédure qui nous donne le plus de résultats, et simultanément contre ces deux problèmes : - Bien surveiller et traiter si nécessaire le Ver de la Grappe (voir ci-dessus). - A la fermeture grappe, poudrage ALGOSOUFRE ou ALGOCUIVRE 25 kg/ha (voir ci-dessus). - A la fin de la véraison, poudrage MELANGE LITHO-ARGILE à 25 kg/ha, opération à renouveler si nécessaire plus tard en saison (en particulier début septembre, avant les vols de Drosophiles). On peut aussi pulvériser de l'ARGILIT (version mouillable) à 5-10 kg/ha en le dirigeant vers les grappes. L'usage de ces spécialités évite souvent d'avoir à passer des insecticides. - Si le Botrytis apparaît juste avant vendange, on arrive à le stopper avec ARMICARB 3 kg/ha en pulvérisation également dirigée vers les grappes. Attention ! Pas d'action connue sur pourriture acide.

3°- Installation des couvertures de sol :

Cette année, les vendanges plus tardives vous donneront plus de temps pour effectuer calmement vos installations de plantes couvrantes. Les semis peuvent déjà se faire à partir du 15 août, et jusqu'avant les vendanges.

Rappelons que la couverture de sol a de multiples avantages, même en vignes étroites :

- Elle protège le sol contre l'érosion.
- Elle améliore la structure du sol et fabrique de la matière organique qui nourrira la vigne et alimentera le sol en humus, en complément des amendements.
- Elles couvrent le sol au printemps, ce qui retarde ou supprime le développement des adventices non souhaitables.
- Si elle comporte des légumineuses (**ce que nous préférons !**), elle fixe de l'Azote et améliorera l'alimentation de la vigne en Potasse.
- Elle favorisera la mycorhization des vignes (sauf avec des crucifères, plantes non mycorhizables). Les légumineuses sont les plantes les plus mycorhizables, et c'est aussi une des raisons de notre préférence pour ces espèces.
- Elle diminue les projections de terre sur les ceps, sources de maladies.

Nous proposons le choix des espèces suivantes, pour un semis d'automne :

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

Vignes étroites



Mélange des espèces suivantes :

Luzerne Lupuline (Minette) : 2 kg/ha

Trèfle Blanc Nain : 2 kg/ha

Lotier Corniculé : 1 kg/ha

Ce sont des légumineuses à petites graines, **nécessitant un ameublissement suffisant du sol avant semis et un roulage au rouleau lisse** (voir plus loin). Elles sont très rustiques et passent bien l'hiver, même si nous avons de très basses températures. Elles sont peu concurrentielles pour la vigne, ne nécessitant généralement pas d'être fauchée ou couchée au rulo-faca et seul un travail du rang est nécessaire. Elles se reproduisent spontanément.

En situation séchantes, nous conseillons la Luzerne Lupuline seule à 5 kg/ha.

Vignes étroites ou larges



Vesce de Hongrie (*Vicia pannonica*) :

Semis à 25 kg/ha

Cette Vesce à fleurs blanches, peu connue en France, est très résistante au froid et à l'humidité. Développement végétatif moindre que la Vesce commune habituelle (*Vicia sativa*). Pour cette raison, elle est envisageable en vignes étroites. **Mais elle nécessitera une destruction mécanique au printemps, avant qu'elle graine**, sauf si on souhaite une reproduction spontanée. Il vaudrait alors mieux qu'elle soit couchée.

Avantage : graines de 5 mm de diamètre (les enterrer à 1,5 - 2 cm de profondeur environ), levant plus facilement que des petites graines en sol argilo-calcaire, pouvant éventuellement se passer de roulage s'il pleut après le semis...

Vignes étroites (sous conditions) ou larges



Luzerne annuelle (*Medicago polymorpha*) :

Semis à 5 kg/ha

Légumineuse à fleurs jaunes, à petites graines, **nécessitant un ameublissement suffisant du sol avant semis et un roulage au rouleau lisse** (voir plus loin). Beaucoup plus végétative que la Minette, donc à réserver plutôt aux vignes larges. Plante très concurrentielle étouffant les adventices. Levée très rapide en bonnes conditions (5 à 8 jours). Deux époques de semis possibles :

- **Du 15 août au 15 septembre :** dans ce cas, la plante a le temps de former une tige à l'automne (végétation de 30 à 40 cm de hauteur), et elle gèle alors assez facilement en hiver (-5 à -7 °C d'après nos observations). **C'est la seule façon de l'utiliser sans problème en vignes étroites, à condition qu'on soit dans une région gélive.**
- **Après vendanges (vignes larges), soit de mi-octobre à début novembre** (mi-novembre en région méditerranéenne) : elle s'implante plus lentement et passe l'hiver à l'état de rosette. Elle résiste alors mieux au gel (-9 à -11°C) et reprend sa végétation au printemps. Elle fleurit en mai, fait ses graines début juin et disparaît ensuite. Elle relève spontanément en fin d'été. **Eviter dans les régions très froides en hiver.**

Jachère avant plantation



Mélange Seigle-Vesce ou Avoine-Vesce

Semis à 120-150 kg/ha (Seigle-Vesce) et 70-100 kg/ha (Avoine-Vesce). Utiliser un semoir à céréales.

Le mélange Avoine-Vesce convient mieux aux terrains humides, et Seigle-Vesce aux terrains plus secs. Dans le mélange, la Vesce représente 25 à 30 kg/ha, la céréale le reste.

On peut utiliser la Vesce commune qui s'installe assez vite en automne, ou la Vesce velue, qui est plus lente d'installation mais plus productive au printemps. Le semis se fait à partir de mi-août, et de préférence avant les vendanges pour une bonne implantation.

Ce mélange nécessite d'être broyé avant la production de graines (juin). Il convient particulièrement bien aux terrains devant être travaillés et plantés à l'automne suivant.

Luzerne annuelle (*Medicago polymorpha*) :

Semis à 10 kg/ha

Mêmes conditions que ci-dessus ; seule la densité de semis à l'ha est différente. Elle peut suivre un mélange ci-dessus en semis d'automne, si on doit planter au printemps suivant

Luzerne pluriannuelle (*Medicago sativa*) :

Semis à 20 kg/ha, éventuellement avec 30 kg/ha d'Avoine pour une meilleure levée (mais il faut passer deux fois).

Plante intéressante si la jachère doit durer deux ans ou plus. Travaille le sol très profondément. Inconvénient : on a des repousses par les racines pendant des années dans la vigne une fois plantée.

Ces deux dernières plantes nécessitent un semis sur sol bien préparé et un roulage au rouleau lisse (comme pour semer des prairies).

Semis des petites graines :

Dans le passé, on a observé parfois des échecs à la levée en sols argilo-calcaires, alors que les levées étaient généralement bonnes dans les sols plus limoneux ou sableux. Ceci vient simplement d'un manque de contact entre la semence et le sol, indispensable pour les graines de petite taille !

Donc, nous rappelons les conditions de semis pour les terrains argilo-calcaires, surtout s'il y a beaucoup de cailloux :

- Griffez soigneusement l'interligne où se fera le semis.
- S'il fait trop sec, attendez qu'il pleuve ! Le semis doit se faire sur un sol « mou ».
- Semez à la volée et roulez immédiatement au rouleau lisse (jamais au rouleau-cage).

Matériel nécessaire :

Pour les petites surfaces, du matériel de gazon suffit. Nous avons mis à la gamme, pour un coût très modique (fabrication chinoise !) :

- Un semoir électrique à piles manuel de 2,5 litres.
- Un rouleau de 54 cm de large qu'on peut remplir d'eau. Il pèse alors autour de 50 kg. On peut bien sûr le traîner avec un tracteur.

Pour les surfaces plus importantes, il faut un matériel spécialisé.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.





Nous trouvons par exemple la société [GRV – 71260 PERONNE](http://www.grv-71260.com) (à gauche) qui propose des semoirs de 50 cm à 80 cm de largeur, avec griffes, trémie et rouleau, adaptés à ce travail. Ce genre de matériel pourrait être acheté à plusieurs.

Il existe aussi un semoir électrique [DELIMBE T4](http://www.delimbe.com) (à droite) à un prix très convenable, qui peut semer sur plusieurs mètres de large. Il ne comporte pas de rouleau qu'il faut commander à part.



Mycorhization :

La couverture de sol est l'occasion idéale d'installer une population de Mycorhizes dans le sol si on en manque. Pour cela, on peut enrober la semence avec **100 grammes/ha d'HUMISFER** avant le semis.

4°- Bineuse KRESS :

Vous connaissez maintenant bien cet instrument de travail sous le rang dont nous avons souvent parlé, et qui donne satisfaction à beaucoup d'entre vous.



La bineuse Kress est robuste, peu onéreuse par rapport à un intercep classique, et permet un travail rapide (6 km/heure) avec peu de puissance, ce qui permet, par exemple, de passer à l'occasion d'un rognage. Elle ne casse pas les racines de la vigne (inconvenient souvent reproché au travail du sol !). et donc ne dérange pas la végétation de la vigne.

Ce n'est toutefois pas un engin de défrichage, et nous conseillons de passer en début de saison un intercep « classique » avant de l'utiliser, plus tard, pour l'entretien en végétation.

Mais elle nécessite une fixation bien adaptée à votre tracteur et un réglage assez précis. La fin d'été et l'automne sont une période favorable pour prévoir et installer cet équipement. Nous vendons ce matériel et serons à votre écoute si vous souhaitez en savoir plus.

Nous serons en vacances du lundi 8 août au mardi 27 août inclus. Nous ne serons alors à l'écoute que pour les urgences. Merci de reporter à notre rentrée ce qui serait moins pressant ! Nous vous souhaitons également de bonnes vacances si vous en prenez. Nous en avons tous besoin avec cette saison très éprouvante !

Merci de votre confiance et à bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008. Suivant le décret 2012-755 du 9 mai 2012 (article D.253-44), les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures sont à encourager pour maintenir le recours aux produits phytosanitaires à des niveaux justifiés sur le plan économique et environnemental.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoin-Gueugnon - F-71160 DIGOIN
Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.